

**Compte rendu annuel d'exploitation 2014 des réseaux  
d'eaux pluviales de la Ville de Dieppe par la CFSP**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 39*

**LE PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 23 septembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 58 « Pacte de transition énergétique » et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et n° 58 et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

**Sont absents et excusés** : Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 59 « Restauration du Pont Colbert » et pour les questions n° 1 à n° 4), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BAZIN Jean.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PAJOT Mickaël à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme QUESNEL Alice à M. LANGLOIS Nicolas, M. BLONDEL Pierre à Mme ORTILLON Ghislaine, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et 58 et pour les questions n° 5 à n° 61)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Patricia RIDEL, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe assure le service d'assainissement des eaux pluviales pour le territoire communal. Elle dispose à cet effet d'un patrimoine de 82,263 km de canalisations ainsi que de 2 postes de relèvement. S'ajoutent les tampons (2 416), les grilles-avaloirs (13), les avaloirs simples (1 794) les grilles simples (76), les points de rejets (14), les postes de relèvement (2), les chambres de dessablement (4).

### LE CONTRAT

La CFSP assure l'exploitation du service du réseau assainissement pluvial en vertu du contrat d'affermage du 1er janvier 1992 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Ce contrat n'a fait l'objet d'aucun avenant depuis sa signature.

Ce contrat prévoit :

- l'exploitation et l'entretien des installations de traitement
- le pompage et la collecte des réseaux
- le contrôle des branchements intérieurs à l'occasion des mutations de propriétaires

Le renouvellement au titre de la vétusté des équipements, machines tournantes et des branchements est confié à la CFSP.

Le renouvellement du génie civil et des canalisations est à la charge de la Ville de Dieppe.

La compétence eaux pluviales a été transférée à la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### INDICATEURS USAGERS

Il n'y a pas d'abonné au sens strict au service de l'assainissement pluvial. Il n'y a que des usagers et des riverains.

A titre indicatif, le nombre d'abonnés au service de l'assainissement eaux usées est de 13 354.

117 usagers paient une redevance pluviale. Ces usagers rejettent les eaux prétraitées par des installations individuelles (fosses septiques, fosses toutes eaux) au réseau pluvial.

## TRAVAUX REALISES PAR LA VILLE DE DIEPPE OU DES TIERS EN DEHORS DU CONTRAT D'AFFERMAGE

Sur l'année 2014 des travaux hors contrat ont été réalisés par la collectivité ou des tiers :

- Réfection d'avaloirs : rue Léon Rogé, avenue Vauban, rue Maurice Thoumyre, rue Réville, rue du Saint Laurent, 24 rue Lachambre, rue Oscar Wilde, rue JB Dubuc, rue des Bruyères, rue Roger Evrard, rue Saint Rémy, avenue Gambetta, rue Salomon de Caus, rue Jean Ribault, rue des Capucins, rue des Canadiens, rue Alexandre Legros.
- Remplacement d'avaloirs : rue Albert Réville, avenue des Canadiens, 24 rue du Pollet, rue du Saint Laurent, 6 rue du 39ème Régiment d'Infanterie.
- Scellement d'avaloirs : rue du 8 mai,
- Réfection de grilles avaloir : rue de Chaste, rue de l'Escarpe, résidence Rosendal
- Réfection profil en T : rue Lachambre
- Réfection grille anti-retour pluvial : place Nationale
- Réfection caniveau : rue Montigny
- Création d'avaloir : rue Fromager
- Réfection grille pluviale : chemin de la Chapelle Saint Nicolas
- Remplacement d'une plaque d'avaloir : rue Duval

## TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AFFERMAGE

- Débouchage de réseau

38 désobstructions ont été nécessaires sur l'année 2014.

- Curage des réseaux

Pour l'année 2014, 3 809 mètres linéaires de curage ont été réalisés, ce qui représente 120 interventions.

- Curage des avaloirs

Pour l'année 2014, le curage des avaloirs a fait l'objet d'un programme prévisionnel. Le programme a été refondu en 5 zones géographiques correspondant à une période et une fréquence spécifiques de curage sur l'année. Le programme a été recalé sur l'année civile.

Le programme prévisionnel prévoyait 2 920 curages (identique à 2013). Le bilan fait état de 3 929 curages réalisés (1 937 réalisés en 2013). Environ 1 000 avaloirs supplémentaires ont été curés en 2014 pour rattraper les opérations qui n'avaient pu être réalisées en 2013 à cause des conditions météorologiques.

222 mètres linéaires de curage curatif ont été réalisés en 2014, dont 107 mètres linéaires rue Louis Fromager le 17 septembre 2014.

- le bassin de rétention (rocade de Dieppe) est curé régulièrement
- contrôles réguliers et curage des dessableurs :
  - \* avenue Gambetta et rue Montigny le 23 octobre 2014
  - \* rues de Chanzy et Parc du Talou le 24 octobre 2014
- contrôle et débouchage des 75 regards mixtes prioritaires
- contrôle des points clés sur le quai Henri IV
- sur l'année 2014, 750 mètres linéaires de réseau ont fait l'objet d'une inspection télévisée

Au titre du contrat, ont également été effectués des scellements de boîtes, tampons et des remises en état d'avaloirs rue de la République, rue Mathias Duval, rue du Château d'Eau, rue Cité de Limes, rue du Commandant Duboc.

En 2013, il avait été demandé des investigations complémentaires concernant le secteur Alpine. Dans le courant de l'année 2014, les investigations réalisées ont démontré :

- le réseau parallèle à l'avenue Bréauté et drainant une grande partie du complexe, n'est à ce jour plus en mesure d'assurer sa fonction. Il doit être entièrement renouvelé.
- les ballons d'obstruction situés sur le réseau interne de l'usine Alpine étaient détachés et gênaient le bon écoulement des eaux pluviales. Ils ont été entièrement refixés et fiabilisés.
- l'écoulement des eaux pluviales est directement impacté par la capacité du réseau en diamètre 2000 de l'avenue de Bréauté d'accepter les eaux supplémentaires d'Alpine.

Un devis pour la mise en place de clapets étanches a été fourni aux services de Ville de Dieppe.

### STATUT DES RESEAUX

La CFSP propose que les réseaux des différents propriétaires (SMPD, Sodineuf, SNCF) soient plus clairement identifiés.

### DYSFONCTIONNEMENT CONSTATES

La CFSP a constaté des dysfonctionnements à plusieurs endroits de la ville :

- pelouse de la plage : lors de fortes pluies les eaux pluviales n'arrivent plus à s'infiltrer dans les puits situés en dessous de celle-ci.
- les réseaux soumis aux marées, ne sont pas en capacité d'assurer le bon écoulement en cas de marée haute.
- les réseaux pluviaux du plateau de Neuville se sont pas suffisamment dimensionnés.

## ECONOMIE DE LA DELEGATION

Le rémunération totale du délégataire au titre de l'année 2014 s'élève à 265 452,52 €HT (248 309,22 €HT en 2013).

Considérant la présentation intervenue lors :  
- de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 17 septembre 2015,  
- de la commission n° 3 du 22 septembre 2015,

**Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte du compte rendu annuel d'exploitation 2014 des réseaux d'eaux pluviales de la Ville de Dieppe par la CFSP.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
---